

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 23 juin 2025

25-06-12 Finances – Tarifs

Tarifs cantine et accueil périscolaire – Année scolaire 2025/2026

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - BARBE Sylvie JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. JOTHIE à M. BRUNEAU
M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme BARBE à Mme PAPIN
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme BISACCIA

Publiée le :

25-06-12 Finances – Tarifs

Tarifs cantine et accueil périscolaire – Année scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'actualisation des tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025.

CANTINE

		Prix du repas en euros
Personnel communal		6,20 €
Extérieurs		5,00 €
<u>Habitant de St-Priest en Jarez</u>	Quotient familial	Prix du repas en euros
	> 2000	5,00 €
	De 1101 à 2000	4,70 €
	De 701 à 1100	4,50 €
	De 500 à 700	4,20 €
< 500	3,80 €	
Pénalité : En cas de repas non réservé ou d'absence au repas (voir règlement intérieur)		10,00 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

	Prix de la séance en euros	Panier repas (Participation pour la surveillance des enfants en euros)
Extérieurs	3,50 €	3,50 €
Habitants de St-Priest en Jarez	2,40 €	2,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les nouveaux tarifs de la cantine et de l'accueil périscolaire applicables à compter à compter du 1^{er} septembre 2025.
- dit que la recette sera inscrite au budget.

Copie conforme

Le Maire,
Christian SERVANT



A Saint-Priest en Jarez,
Le 24 juin 2025

La Secrétaire de séance
Michèle BISACCIA, 1^{ère} Adjointe

